

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue le 30 septembre 2025 à 19 h, à la salle des 92 résolutions située au 1220, rue Lionel-H.-Grisé, à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Salvatore Mancini, membre parent, président
- M. Éric Capuano, membre parent
- M. Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Mme Valéry Colas, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Mme Alexandra Coulombe, membre parent
- Mme Julie Dépôt, membre parent
- M. Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- M. Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Mme Martine Lizotte, membre du personnel de soutien
- Mme Maryse Noël, membre du personnel – direction d'établissement
- M. Félix Pelletier, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Mme Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant
- Mme Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Mme Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- M. Benoit Rouleau, membre de la communauté

PARTICIPENT :

- Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale par intérim
- Mme Marie-Michèle Mercier, personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT :

- Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Mme Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Mme Caroline Brousseau, directrice générale adjointe intérimaire
- Mme Annick Loiselle, secrétaire générale

- M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- M. Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- Mme Julie-Anne Lamoureux, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications
- Mme Annie Forand, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
- Mme Patricia Trudeau, coordonnatrice au Service des ressources éducatives

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Ainsi, ils doivent s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et leur intérêt personnel ou celui d'une personne qui leur est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Un rappel de cette obligation est fait au début de chaque séance du CA.

Deux membres annoncent qu'ils déclareront un conflit d'intérêts lors de l'appel des sujets concernés.

4. RÉSOLUTIONS EN BLOC

4.1 Approbation du procès-verbal du 26 août 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025 est approuvé tel que rédigé par les administrateurs qui étaient présents lors de la séance publique du 26 août 2025.

4.2 Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2025 est approuvé tel que rédigé par les administrateurs qui étaient présents lors de la séance publique du 9 septembre 2025.

5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, présente un suivi en lien avec l'avis de l'Autorité des marchés publics (AMP) transmis aux membres du CA le 21 août 2025. Une deuxième demande de production de documents a été présentée par l'AMP il y a quelques jours. Le CSSP y a répondu vendredi dernier, soit le 26 septembre 2025.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De la correspondance est de temps à autre adressée au CA ou à son président.

La secrétaire générale et le président du CA confirment n'avoir reçu aucune correspondance adressée au CA depuis la dernière séance.

7. PAROLE AU PUBLIC

Il y a une personne présente dans la salle qui indique toutefois qu'elle ne souhaite pas s'adresser au CA.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du CA, la directrice générale intérimaire dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du *Plan d'engagement vers la réussite* font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Mme Nathalie Mc Duff présente quelques-unes des priorités annuelles du CSSP qui sont d'ordre plus stratégique et elle répond aux questions des membres du CA.

9. MOT DU PRÉSIDENT

Néant.

10. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du CA.

11. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources matérielles et Service de l'organisation scolaire

11.1 Demande d'ajout d'espaces 2025-2026 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2026-2036

Mme Annie Forand, directrice adjointe du Service des ressources matérielles (SRM), présente ce point.

Une analyse des besoins a été effectuée à la suite de la réception du portrait personnalisé des capacités d'accueil des établissements du CSSP, reçu du ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'année scolaire 2025-2026.

Les données fournies avec ce portrait personnalisé ont fait l'objet d'échanges entre le SRM, le Service de l'organisation scolaire (SOS) et le Service des ressources éducatives (SRÉ).

Un travail de validation et d'élaboration des demandes d'ajout d'espace a été effectué en tenant compte des prévisions des effectifs scolaires et de la planification des besoins en locaux pour le déploiement des classes de maternelles 4 ans temps plein d'ici l'année scolaire 2027-2028, résultant en la présentation de demandes d'ajouts d'espaces telles qu'énoncées ci-dessous.

En fonction de l'analyse des plans de l'école Saint-Charles, la capacité d'accueil de cette école n'est pas conforme à la capacité d'accueil d'une école primaire. Il manque un gymnase à cette école, car l'espace actuellement utilisé pour l'activité physique s'apparente plutôt à une salle polyvalente, ainsi qu'un local pour la maternelle 4 ans.

CA-012-09-25 Il est proposé :

Que le CSSP adresse une demande d'allocation au MEQ dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2026-2036 pour les demandes suivantes :

- Construction d'une école primaire d'une capacité de 4-12-2-2 pour le territoire desservant les villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park;
- Agrandissement de l'école Le Petit-Bonheur pour augmenter sa capacité de 4-1-2-0 pour le territoire desservant les villes de Belœil, de Saint-Mathieu-de-Belœil et de McMasterville afin d'en porter sa capacité à 4-12-2-2;
- Construction d'une école secondaire d'une capacité de 1 160 élèves pour le territoire desservant les villes de Boucherville, Contrecoeur, Verchères, Varennes, Saint-Amable, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Sainte-Julie;

- Ajout d'un gymnase à l'école Saint-Charles et d'une classe dédiée à l'accueil des enfants de maternelle 4 ans temps plein;
- Construction d'une école primaire d'une capacité de 4-12-2-2 pour le territoire desservant la ville Boucherville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

11.2 Demande d'ajout d'espaces | Gymnase Saint-Charles (Mesure 50511 – PAFIRSPA)

Mme Annie Forand, directrice adjointe du SRM, présente ce point.

Une analyse des besoins a été effectuée à la suite de la réception du portrait personnalisé des capacités d'accueil des établissements du CSSP, reçu du MEQ pour l'année scolaire 2025-2026.

Les données fournies avec ce portrait personnalisé ont fait l'objet d'échanges entre le SRM, le SOS et le SRÉ.

Un travail de validation et d'élaboration des demandes d'ajout d'espace a été effectué en tenant compte des prévisions des effectifs scolaires et de la planification des besoins en locaux pour le déploiement des classes de maternelles 4 ans temps plein d'ici l'année scolaire 2027-2028, résultant en la présentation d'une demande d'ajout d'espace tel qu'énoncé ci-dessous.

En fonction de l'analyse des plans de l'école Saint-Charles, la capacité d'accueil de cette école n'est pas conforme à la capacité d'accueil d'une école primaire. Il manque un gymnase à cette école, car l'espace actuellement utilisé pour l'activité physique s'apparente plutôt à une salle polyvalente.

Le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Il vise à augmenter :

- La présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- L'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

CA-013-09-25

Il est proposé :

Que le CSSP adresse une demande d'ajout de gymnase pour l'école Saint-Charles en effectuant un montage financier qui fait appel aux deux sources de financement. La mesure 50511 d'ajout d'espace pourrait contribuer financièrement jusqu'à 34 % du projet alors que le *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air* financerait un maximum de 66 % la réalisation de celui-ci.

De mandater Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, comme personne autorisée à signer pour le CSSP tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.3. Appel de projets (sous-mesure 50631) | Remplacement de bâtiments ou rénovation majeure d'un bâtiment

Mme Alexandra Coulombe déclare qu'elle demeurera dans la salle durant la présentation de ce sujet, mais qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter.

Mme Annie Forand, directrice adjointe du SRM, présente ce point.

La sous-mesure 50631 permet aux centres de services scolaires de déposer des études d'opportunité démontrant qu'il est parfois plus avantageux de remplacer des bâtiments plutôt que de les rénover. De plus, depuis 2025, il est possible de déposer des études d'opportunités pour la rénovation de bâtiment en démontrant que l'ampleur des travaux excède la capacité financière de l'organisme scolaire dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers.

Dans cette perspective, le SRM a procédé à une analyse du parc immobilier du CSSP afin de déterminer quels bâtiments pouvaient être admissibles à cette mesure. À ce jour, des demandes concernant plusieurs bâtiments ont été accueillies favorablement par le MEQ.

Trois demandes de remplacement de bâtiment, déjà présentées, n'ont pas été acceptées à ce jour et il est recommandé de les reconduire puisqu'elles satisfont toujours aux critères d'admissibilité. Elles concernent :

- École Aux-Quatre-Vents à Sainte-Julie
- École De Bourgogne à Chambly
- École Le Petit-Bonheur à Belœil

À ceci s'ajoutent deux demandes de rénovation majeure de bâtiment qui satisfont également aux critères d'admissibilité. Elles concernent :

- École secondaire De Mortagne à Boucherville
- École secondaire du Mont-Bruno à Saint-Bruno-de-Montarville

CA-014-09-25

Il est proposé :

Que le CSSP reconduise trois demandes d'allocation au MEQ dans le cadre de la sous mesure 50631 pour le remplacement (démolition et reconstruction) et deux nouvelles demandes pour la rénovation de bâtiment pour les écoles suivantes :

- École Aux-Quatre-Vents à Sainte-Julie
- École De Bourgogne à Chambly
- École Le Petit-Bonheur à Belœil
- École secondaire De Mortagne à Boucherville
- École secondaire du Mont-Bruno à Saint-Bruno-de-Montarville

Votent pour : 12

Votent contre : 0

S'abstiennent : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Service du secrétariat général et des communications

11.4. Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote | Rémunération et formation

Mme Marie-Michèle Mercier se retire de la salle pour la présentation de ce sujet.

Mme Annick Loiselle, secrétaire générale, présente ce point.

L'article 143 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un CA. Cet article prévoit aussi la composition des 15 membres de ce CA.

L'article 167.1 de la LIP prévoit qu'un membre du personnel d'encadrement désigné par ses pairs participe aux séances du CA du centre, mais n'a pas le droit de vote.

L'article 175 de la LIP prévoit que les membres du CA du centre de services scolaire ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocation et ce remboursement sont à la charge du centre de services scolaire.

L'article 176.1 de la LIP prévoit que les membres du CA doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation élaborée par le ministre à l'intention des membres des CA.

Or, outre l'exercice du droit de vote, la personne membre du personnel d'encadrement désigné par ses pairs pour participer aux séances du CA du centre sans droit de vote exerce les mêmes fonctions que les administrateurs.

Le versement de l'allocation et le remboursement des frais raisonnables constituent un incitatif permettant de combler ce poste au CA et permettent également de préparer une relève au poste d'administrateur.

Mme Loiselle répond aux questions des membres du CA.

À la suite d'échanges entre les membres du CA, il est convenu que lors de la mise à jour du *Règlement sur les règles de fonctionnement du CA*, il y soit prévu que le membre du personnel d'encadrement désigné par ses pairs pour participer aux séances du CA sans droit de vote reçoive une allocation de présence et le remboursement de ses frais raisonnables engagés dans l'exercice de ses fonctions, selon les normes fixées par le gouvernement pour les membres du CA, et ce, afin d'éviter d'avoir à adopter une nouvelle résolution lors de chaque nouveau mandat.

CA-015-09-25 M. Stéphane Lacroix propose un amendement au projet de résolution, afin de faire rétroagir la décision du CA au 1^{er} juillet 2025, soit la date de début du mandat de Mme Marie-Michèle Mercier à titre de membre du personnel d'encadrement désigné par ses pairs pour participer aux séances du CA sans droit de vote.

Le président demande le vote sur cette proposition de M. Lacroix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CA-016-09-25 Il est proposé :

D'autoriser que la personne membre du personnel d'encadrement, désignée par ses pairs pour participer aux séances du CA sans droit de vote, reçoive une allocation de présence et le remboursement de ses frais raisonnables engagés dans l'exercice de ses fonctions, selon les normes fixées par le gouvernement pour les membres du CA, et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2025.

D'autoriser que la personne membre du personnel d'encadrement, désignée par ses pairs pour participer aux séances du CA sans droit de vote, suive la formation obligatoire de l'ENAP dispensée aux membres du CA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Mercier réintègre la salle.

12. POINTS D'INFORMATION

Direction générale et Service des ressources éducatives

12.1 RÉUSSITE DES ÉLÈVES | ÉTAT DE SITUATION JUIN 2025

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, présente ce point.

Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) a été adopté par le CA le 30 mai 2023.

Le CSSP s'est doté d'un plan de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs du PEVR s'échelonnant jusqu'en juin 2027. Ce plan de mise en œuvre prévoit des moyens qui constituent des priorités pour les services qui en ont la responsabilité.

Celui-ci s'est également doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des indicateurs reliés aux différents objectifs du PEVR.

L'état de situation relatif à la mise en œuvre du PEVR constitue un des éléments de la reddition de comptes de la direction générale.

Mme Mc Duff explique les données qui sont reproduites au cahier du CSSP ainsi que les données qui apparaissent dans *La Boussole*. Elle répond également aux questions des membres du CA.

Service des ressources éducatives

12.2 Mise en œuvre du PSO | Encadrement local en évaluation des apprentissages

Mme Patricia Trudeau, coordonnatrice au SRÉ, présente ce point.

Le SRÉ dépose pour information aux membres du CA le nouvel *Encadrement local en évaluation des apprentissages* réalisé dans le cadre du *Plan de mise en œuvre*. On entend par encadrement local les aspects de l'évaluation qui relèvent de l'école et du centre de services scolaire. Ce moyen a un impact sur plusieurs objectifs de l'orientation « Assurer la réussite de chacun de nos élèves » du PEVR. En ce sens, les travaux et les consultations ayant mené à l'élaboration de cet encadrement ont représenté une opportunité de

réfléchir à des pratiques évaluatives concertées pour répondre aux besoins et aux caractéristiques d'apprentissage de tous les élèves.

Mme Trudeau présente les grandes lignes de l'*Encadrement local en évaluation des apprentissages* aux membres du CA. Elle répond aussi aux questions des membres.

13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos en présence de la directrice générale intérimaire et de la secrétaire générale

CA-017-09-25 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos, en présence de la directrice générale intérimaire et de la secrétaire générale.

Il est 20 h 40.

Huis clos

CA-018-09-25 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 7.

Retour à l'assemblée publique

CA-019-09-25 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 14.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 15 la séance est levée.

Président

Secrétaire générale

AL/sc